

PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

1.1 CONDITIONS ET EXIGENCES GÉNÉRALES

- .1 Section 260500 - Électricité – Exigences générales concernant les résultats des travaux
- .2 Section 26 05 02 - Matériel électrique de base et méthodes

1.2 RÉFÉRENCES

- .1 Ontario Provincial Standard Specifications
- .2 OPSS 604 - Cable Installation

PARTIE 2 - PRODUITS

2.1 MATÉRIAUX

- .1 Le câble à faible voltage doit être de type RWU 90 grosseur telle qu'indiquée et en conformité avec les exigences de la section 26 05 02 – Matériel électrique de base et méthodes.

PARTIE 3 - EXÉCUTION

3.1 INSTALLATION DES CÂBLES DANS LES CONDUITS

- .1 Installer les câbles en conformité avec l'OPSS 604 et comme indiqué, dans les conduits, et terminer les câbles aux fusibles, au panneau électrique de la chambre électrique.
- .2 Ne pas tirer de câbles épissés dans les conduits.
- .3 Connecter au fusible du circuit.
- .4 Installer simultanément les câbles dans le conduit, sauf si un manchon flexible est spécifié pour le conduit.
- .5 Utiliser un lubrifiant approuvé par l'Association canadienne de normalisation de type compatible avec la gaine des câbles pour réduire la tension de tirage, sauf si les câbles sont tirées dans un manchon flexible pré-lubrifié.
- .6 Pour faciliter la concordance des câbles de contrôle multiconducteurs avec codes couleur, dérouler dans la même direction durant l'installation.
- .7 Après l'installation des câbles, sceller les extrémités des conduits avec un scellant à conduit ou tout autre produit de mousse expansible compatible.

3.2 TESTS DE CONFORMITÉ

- .1 Les câbles doivent être testés conformément à l'OPSS 604 et aux recommandations du manufacturier.

***** END OF SECTION *****